

COMMENT CORRIGER UN SIGNALEMENT DSN ARRÊT DE TRAVAIL OU UNE ATTESTATION DE SALAIRE ?

Mars 2026

✓ CONTEXTE

Si après la transmission d'une attestation de salaire en signalement arrêt DSN ou en saisie sur le compte entreprise sous net-entreprises.fr vous vous apercevez d'une erreur sur la date de dernier jour de travail, les dates de subrogation, les salaires,... Vous devez envoyer au plus vite une attestation rectificative.

✓ VOUS POUVEZ MODIFIER :

- La date du dernier jour de travail (DJT).
- Les dates de subrogation.
- Les salaires, seulement après correction de la DSN Mensuelle.
- L'IBAN : après mise à jour dans votre logiciel de paie.

✓ COMMENT TRANSMETTRE L'ATTESTATION RECTIFICATIVE ?

Depuis votre logiciel de paie en utilisant le signalement DSN "Annule et Remplace" :

Dans le bloc DSN, cliquez sur le bouton « paramétrer »

Dans la paie, vous devez cliquer sur le bouton DSN se trouvant dans le bandeau du haut.

Saisies Mensuelles | Calendrier | M à J du P.A.S. | Appel de taux P.A.S. | DSN

La fenêtre suivante s'ouvre vous permettant d'avoir accès à vos options de DSN.



Si l'anomalie porte sur le risque (maladie, maternité, paternité, accident du travail,...), DJT, subrogation :

- › Vous devez saisir un nouveau signalement arrêt de travail DSN "Annule et remplace" en corrigeant les informations.
- › Si l'anomalie porte sur les salaires, primes, (éléments de la DSN mensuelle) vous devez saisir une attestation de salaire rectificative sur net-entreprises.fr.



En savoir plus > [Comment transmettre une DSN annule et remplace pour la mensuelle et les signalements d'événements ?](#)

Depuis le compte entreprise sous net-entreprise.fr :

ÉTAPE 4 : RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉTUDE DES DROITS

Employeur
SIRET : 999000
Raison sociale

Assuré(e)
NOM : vv
Prénom : vv

ARRÊT INITIAL - Maladie

Vous devez remplir une attestation de reprise anticipée si votre salarié a repris le travail AVANT la fin de son arrêt. S'il reprend son travail après la fin de son arrêt, vous n'avez plus à remplir d'attestation de reprise depuis le 1er juin 2013.

☐ Attestation rectificative

Date du dernier jour de travail :

Date de reprise anticipée du travail : ☐ OU ☒ Travail non repris à ce jour ou reprise à la date prévue

Situation à la date de l'arrêt :

À l'étape 4, cochez Attestation rectificative, ressaisissez les informations corrigées et le reste de l'attestation.



COMMENT ÉVITER LES ERREURS ?

Utilisez dès que possible le **signalement arrêt de travail DSN** (sauf pour le temps partiel thérapeutique) :

- Pas de montant de salaire à compléter !
- Pas de prime à indiquer !
- Pas de salaire rétabli à saisir !
- Génération automatique des périodes de congé paternité !

Le système prend tous ces éléments dans la **DSN mensuelle** et le **signalement DSN**.

Si les erreurs portent sur les **salaires de référence**, **salaires rétablis**, **rappels de salaire** et **accessoires** :
Revoir le paramétrage avec l'aide de votre éditeur du logiciel de paie.

Le dernier jour de travail (DJT) : Revoir la règle du DJT, qui généralement correspond à la veille de l'arrêt de travail.

Attestations envoyées en double : Si vous avez déjà effectué un signalement d'arrêt DSN, inutile de saisir une attestation de salaire sur net-entreprises.fr sauf à la demande de la caisse d'Assurance Maladie.

Les dates de subrogation : dates maximales de votre convention collective ou accord de branche ou décret.

1 SIRET = 1 même RIB.



En savoir plus > [La subrogation de salaire en cas d'arrêt de travail](#)



RAPPEL SUR LES ÉLÉMENTS DE SALAIRE

TYPES D'ARRÊT	SALAIRE
Maladie	• Brut soumis à cotisations sécurité sociale, après abattement éventuel des frais professionnels.
Congés familiaux (maternité, paternité)	• Brut soumis à cotisations sécurité sociale - 21 %.
AT / MP	• Brut soumis à cotisations sécurité sociale ATMP. • Il comprend seulement les éléments de salaire liés à l'activité du mois de référence. • Les primes et rappels de salaire bruts soumis à cotisations Sécurité sociale susceptibles d'être pris en compte. Ceux versés pendant les 13 mois précédant le dernier jour de travail.

⊗ L'attestation rectificative ne doit pas être utilisée pour contester une décision ou faire une réclamation !



POUR RÉSUMER

En cas d'erreur sur une attestation de salaire, envoyez au plus vite une attestation rectificative. Pour les éviter, privilégiez le signalement d'arrêt DSN, vérifiez le paramétrage du logiciel de paie et respectez les règles sur le dernier jour de travail, la subrogation et l'absence de doublons.



ameli.fr / Espace entreprise
net-entreprises.fr



36 79 Plateforme dédiée aux employeurs.
0 806 800 700 Hotline net-entreprises.fr